Cinquante deuxième année. - N ° 127 A Jeudi 5 juillet 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1009

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

803 052 117 RCS Paris.
ROR HOLDING.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 2000.00 EUR.
Adresse : 12, rue Vivienne lot 3, 75002 Paris.
Précédent propriétaire : 803 052 117 RCS Paris. **ROR HOLDING.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : VERY BLOOM Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 12 rue Vivienne - Lot 3 - 75002 Paris Capital : 12951.50 EUR Numéro unique d'identification : 811164888 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : ROR HOLDING Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 12 rue Vivienne lot 3 75002 Paris Capital : 2000.00 EUR Numéro unique d'identification : 803052117 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 38197.00 EUR - passif de 5447.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Il s'établie à 50.000 actions de la Société Absorbante pour 20.000 parts de la Société Absorbée soit 2.5 actions de la Société Absorbante pour 1 part de la Société Absorbée. En contrepartie de l'apport-fusion la Société Absorbante procédera à une augmentation de son capital sociale de 5.000 € par la création de 50.000 actions nouvelles de 0.10 centimes de valeur nominale chacune, entièrement libérées et attribuées aux actionnaires de la Société Absorbée à raison de 2.5 actions de la Société Absorbante pour 1 part sociale de la Société Absorbée. Mais la Société Absorbée détenant 50.000 actions de la Société Absorbante, de sorte que cette dernière recevrait 50.000 de ses propres actions au jour de la réalisation de la fusion il sera procédé immédiatement à une réduction du capital social de 5.000 € du capital social de la Société Absorbante par annulation desdites actions. Le montant prévu de la prime de fusion : La différence entre l'actif net apporté (soit 32.750 €) et le montant nominal de l'augmentation de capital social de 5.000 €, soit la somme de 27.750 € sera portée à un compte "prime de fusion" sur lequel porteront les droits des actionnaires nouveaux et anciens de la Société Absorbante. . Date du projet commun de fusion : 29.06.2018. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société VERY BLOOM : 02.07.2018 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société ROR HOLDING : 02.07.2018 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..